

# RÈGLEMENT DU JEU « EMBARQUEMENT IMMÉDIAT POUR LE GRAND JEU ! »

DU 09/06/2026 AU 20/06/2026

## ARTICLE 1. ORGANISATION

La société SOCARA, Société SA à capital variable, située au 6 Rue du Marais, 38280 Villette d'Anthon, immatriculée sous le n° 305 635 583 RCS de Vienne (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise du 09 juin 2026 au 20 juin 2026, une opération avec obligation d'achat dénommée « EMBARQUEMENT IMMÉDIAT POUR LE GRAND JEU ! » (ci-après désigné l'« Opération »), ouvert à toute personne majeure, dans tous les points de vente physiques participants de l'enseigne E.Leclerc (ci-après désignés le(s) « Magasin(s) ») et via l'application Mon E.Leclerc, dans les modalités détaillées ci-dessous.

La Société Organisatrice a confié la gestion de l'Opération à la société HIGHCO DATA, société par actions simplifiée au capital de 636 966 Euros, dont le siège social est situé au 365 Avenue Archimède, 13100 Aix-en-Provence, immatriculée sous le n° 403 096 670 RCS d'Aix-en-Provence.

## ARTICLE 2. DURÉE DE L'OPÉRATION

L'Opération se déroulera du mardi 09 juin 2026 au samedi 20 juin 2026, selon jours et horaires d'ouverture des points de vente participants et sera déclinée sur deux (2) Canaux : dans les Magasins E.Leclerc (canal physique) et sur l'application Mon E.Leclerc (canal dématérialisé).

La Société Organisatrice et la société de gestion de l'Opération se réservent le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler la présente Opération si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit mise en cause.

## ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette Opération est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leur famille et d'une façon générale des sociétés et des personnes ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou réalisation.

La participation est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails, ou bien à partir d'adresses emails temporaires, ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

L'Opération est accessible via l'application mobile Mon E.Leclerc sur les versions supérieures ou égales à 8.0 d'Android et iOS 14 depuis un ordinateur, une tablette et un smartphone.

Toute personne répondant à ces conditions pourra participer au Jeu et, si elle entre effectivement dans le Jeu, sera désignée ci-après "Participant". Tout Participant ayant gagné sera désigné ci-après désigné "Gagnant".

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des Participants.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, ne pourront être validées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'Opération.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue de l'Opération sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une dotation.

## ARTICLE 4. COMMUNICATION DE L'OPÉRATION

La communication de l'Opération est relayée :

- sur les prospectus,
- via des publicités sur les lieux de vente,
- sur les réseaux sociaux,
- sur l'application Mon E.Leclerc.

## ARTICLE 5. PRINCIPE ET MODALITÉS DE L'OPÉRATION

L'Opération s'articule en deux (2) jeux distincts (ci-après désignés respectivement "Jeu n°1" et "Jeu n°2") :

- le **Jeu n°1** « Instants Gagnants sur les bornes » en Magasins
- le **Jeu n°2** « Tirage au sort Tombola » sur l'application mobile Mon E.Leclerc

La liste des magasins participants au Jeu n°1 (Annexe 1) et au Jeu n°2 (Annexe 2) sont consultables à l'accueil des magasins participants.

### **5.1 Le Jeu n°1 « Instants Gagnants sur les bornes » en Magasins**

Dans les Magasins participants, une carte de jeu est distribuée pour tout achat de plus de 30€, dans la limite de 2 passages caisse par jour.

Les Participants devront scanner le code-barres de la carte de jeu aux bornes mises à disposition dans les Magasins participants pour découvrir s'ils ont gagné un d'achat de 15 € mis en jeu.

L'identification du client (saisie de son adresse email ou scanne de sa carte de fidélité) est ensuite obligatoire pour découvrir s'ils ont gagné l'une des dotations mises en jeu.

Dans le cas où le Participant a renseigné sa Carte E.Leclerc (scan de la Carte et saisie du code secret valide) sur la borne, il obtiendra une (1) chance supplémentaire au Jeu n°1. La borne affichera une (1) chance supplémentaire sur l'écran et les animations de jeu s'enchaîneront automatiquement l'une après l'autre.

Le nombre de participations au Jeu n°1 est limité par personne et par jour à :

- Quatre (4) participations aux instants gagnants : soit un maximum de deux passages caisse par jour par client (permettant de récupérer deux cartes de jeu maximum) + deux chances supplémentaires s'il renseigne sa « Carte E.Leclerc » dans la borne)

Si le participant a obtenu plusieurs cartes de jeu, suite à plusieurs passages en caisse éligibles au jeu, il devra attendre la fin de la première partie lancée avec le premier code pour relancer le jeu et jouer une seconde fois.

Sont mis en jeu pour l'ensemble des magasins participants 18 906 bons d'achat, d'une valeur unitaire de 15,00 €, valables jusqu'au 06/09/2026 (selon modalités d'ouverture des magasins).

Le Jeu n°1 fonctionne sur la base d'Instants Gagnants prédéfinis ouverts.

Le jeu animation à révélation immédiate sera lancé par la borne après le scan de la carte de jeu remis par l'hôte(sse) de caisse aux clients éligibles lors de leur passage en caisse) et l'inscription du Participant :

- si le Participant découvre la mention « Perdu », la partie est perdante et la borne n'éditera aucun ticket.
- si le Participant découvre la mention « Gagné » sur le jeu à révélation immédiate, alors il remporte l'une des dotations mises en jeu qui sera inscrite sur le ticket gagnant émis.

Le Gagnant obtient alors un (1) ticket gagnant émis par la borne qui indiquera le message suivant : « Bravo, vous avez gagné un bon d'achat de 15€ ».

Le bon d'achat gagné sera imprimé par la borne sur laquelle le Gagnant a joué. Lors de son prochain achat, le Gagnant devra fournir à l'hôte(sse) de caisse ce bon d'achat valide pour bénéficier de son gain. Le bon d'achat ne devra pas être détérioré et devra être conservé en une seule partie. Tout bon d'achat détérioré ne pourra être échangé.

Les bons d'achat sont utilisables dès le lendemain de l'émission du bon à la borne et valable jusqu'au 6 septembre 2026 dans le Magasin dans lequel le bon d'achat a été gagné.

Les bons d'achat ne sont soumis à aucun minimum d'achat, ils ne sont pas cumulables, ni sécables et aucun rendu de monnaie ne sera effectué si le panier est inférieur à la valeur du bon. Par ailleurs, les bons d'achat ne sont pas valables pour les produits suivants : livres, presse, carburant, gaz, billetteries et services.

Les bons d'achat sont utilisables jusqu'au dimanche 6 septembre 2026 inclus (selon modalités d'ouverture des magasins) dans le Magasin dans lequel le bon d'achat a été gagné.

Toute carte de jeu et tout bon d'achat détériorés ne pourront être échangés.

### **5.1.2 Le Jeu n°2 « Tirage au sort Tombola » sur l'application mobile Mon E.Leclerc**

Le Jeu « Tirage au sort Tombola » (ci-après le "Jeu n°2") est accessible à tous les consommateurs après un minimum d'achat en caisse de 30€ avec passage de la carte fidélité via l'application Mon E.Leclerc dans les magasins participants (Annexe 2).

Les inscriptions au jeu se cumulent et chaque inscription vaut pour le tirage au sort.

Le jeu est accessible depuis une connexion internet sur un smartphone ou une tablette, uniquement sur l'application mobile Mon E.Leclerc.

Le tirage au sort sera effectué au plus tard le **mardi 30 juin 2026** parmi les Participants s'étant inscrits au Jeu « Tirage au sort Tombola ».

Dotations mises en jeu pour le tirage au sort : 44 bons d'achat, soit un (1) par magasin participant, d'une valeur unitaire de 2500€ TTC (deux-mille-cinq cents euros) valable jusqu'au vendredi 31 décembre 2027 dans une agence E.Leclerc Voyages (voir liste des agences concernées en Annexe 3).

L'attribution des gains est limitée à un (1) gain par Participant (par adresse e-mail).

Le gain remporté sera distribué sous forme d'un bon d'achat utilisable en une ou deux fois maximum dans une agence E.Leclerc Voyages (voir liste des agences concernées en Annexe 3.)

Le Gagnant sera informé par le magasin (par mail ou appel téléphonique) au plus tard le 3 juillet. Il devra ensuite se rendre à l'accueil du magasin pour récupérer son gain muni de sa pièce d'identité ainsi que de sa carte fidélité (physique ou dématérialisée) pour récupérer son gain.

Pour jouer, il suffit au Participant de :

- Se rendre sur l'application [Mon E.Leclerc](#) dans la rubrique «jeux et animations commerciales»,
- Cliquer sur la bannière du jeu,
- Confirmer la prise de connaissance du règlement de jeu en cochant la case prévue à cet effet,
- Jouer son(s) bulletin(s).

Lors de la remise de gain, le magasin fera signer une décharge au gagnant attestant de la bonne réception du gain.

## **ARTICLE 6. ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

La liste d'attribution des dotations issues du résultat du jeu fera l'objet d'un procès-verbal dressé par huissier de justice. Cette liste pourra être consultable à postériori du Jeu sur demande écrite auprès de la société Organisatrice.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

En aucun cas le Gagnant ne pourra demander que la dotation remise par la Société Organisatrice ne soit échangée contre sa valeur en espèces, ni fasse l'objet d'un échange ou d'un remplacement contre une autre dotation. Les dotations ne sauraient être perçues sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation annoncée par une autre dotation de valeur équivalente.

## **ARTICLE 7. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS - PARTICIPATIONS NON CONFORMES**

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la dotation éventuellement gagnée.

Il en sera de même si dans le cadre de la participation à l'Opération et/ou de la détermination des Gagnants, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu décrit dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique de l'Opération proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des Gagnants.

En outre, la décompilation des jeux, l'utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue des jeux dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du Participant.

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion de l'Opération et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant l'annulation de la dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

S'il s'avère qu'un Participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice dans le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée. La dotation resterait propriété de la Société Organisatrice qui se réserve la possibilité de la réattribuer ou non à un autre Participant, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées par la Société Organisatrice ou par des tiers à l'encontre du Participant.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion des Participants concernés au regard des informations en sa possession.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

## **ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure, telle que les conséquences de la crise sanitaire COVID-19, ou de circonstances exceptionnelles sans que cette liste soit exhaustive, ayant pour conséquences notamment d'empêcher le bon déroulement de l'Opération, obligeant à modifier les jeux, privant partiellement ou totalement les Gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites de jeux. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites de jeux et la participation des participants aux jeux se fait sous leur entière responsabilité.

## **ARTICLE 9. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant cette Opération sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans l'Opération sont des marques déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs

## **ARTICLE 10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

### **10.1 Responsable de traitement**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par la Société Organisatrice en qualité de responsable de traitement.

La Société Organisatrice dispose d'un Délégué à la Protection des Données ("Data Protection Officer" ou DPO) dont l'adresse est [alan.gicquel@socara.leclerc](mailto:alan.gicquel@socara.leclerc).

### **10.2 Finalités**

Les données sont collectées aux fins de :

1. l'organisation du jeu, l'envoi des dotations sur la base légale de l'exécution du règlement,
2. la lutte contre la fraude et la gestion de litiges, sur la base de l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.
3. l'établissement de statistiques sur la base de l'intérêt légitime de la Société Organisatrice,
4. l'envoi de prospection commerciale sur la base du consentement préalable du titulaire qu'il pourra retirer à tout moment.

- la personnalisation des offres commerciales et des publicités en ligne (profilage publicitaire au bénéfice des entités du Mouvement E.Leclerc qui consiste à analyser ou prédire des éléments concernant notamment les préférences personnelles, les intérêts et le comportement d'une personne physique), sur la base du consentement du titulaire de la Carte E.Leclerc qu'il peut retirer à tout moment.

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, les participants acceptent que le numéro de leur Carte E.Leclerc soit collecté auprès d'eux lors de leur participation au Jeu. En fournissant leur numéro de carte fidélité E.Leclerc, les participants acceptent que la Société Organisatrice ait accès aux données personnelles liées à leur Carte E.Leclerc (numéro de Carte E.Leclerc, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, consentements exprimés).

Lors de la participation à l'Opération sur les bornes de jeu présentes en magasin, les participants acceptent que la Société Organisatrice collecte les données personnelles liées à leur compte (nom, prénom, adresse email, consentements exprimés) et le cas échéant leur numéro de Carte E.Leclerc, pour répondre aux finalités de l'Opération.

### 10.3 Destinataires

Les données des participants sont destinées dans la limite de leurs attributions (i) à la Société Organisatrice, (ii) à son(es) sous-traitant(s) et (iii) à l'huissier de justice mandaté.

Dans l'hypothèse où les participants ont consenti à recevoir de la prospection commerciale, leur adresse email et/ou leur numéro de téléphone mobile seront transmis uniquement aux sociétés de l'enseigne E.Leclerc. Ils pourront recevoir des emails et/ou des sms de la part d'E.Leclerc.

Dans l'hypothèse où vous consentez à recevoir de la prospection commerciale de la part des sociétés de l'enseigne E.Leclerc, ces données pourront être transmises aux destinataires suivants :

- Votre magasin E.Leclerc et ses magasins spécialisés (parapharmacie, optique, l'auto, station-service, drive, animalerie, brico, jardi, jouet, le manège à bijoux, une heure pour soi, espace culturel, location, sport, voyages, occasion)
- La société L Commerce, qui édite les sites E.Leclerc, [Maisons et Loisirs Leclerc](#), [Optique Leclerc](#), [Photos Leclerc](#), [Librairie Leclerc](#), [Auto Leclerc](#)
- Le Groupement d'Achat des Centres E.Leclerc (SC GALEC) qui réalise la communication commerciale E.Leclerc
- Les sociétés qui gèrent la livraison à domicile ou en point relais
- La société E.Leclerc Voyages qui édite le site [Leclerc Voyages](#)
- La société Siplec spécialisée dans les métiers de l'énergie et dans l'approvisionnement de produits manufacturés pour l'enseigne E.Leclerc et l'édition des sites [Primes Energie Leclerc](#) et [Carte Carburant Leclerc](#), sous la marque E.Leclerc énergies
- La société Sonepp qui réalise des opérations d'achats et de ventes dans le domaine des énergies et plus généralement toutes opérations de négoce et de commercialisation de tous produits et services, ainsi que l'édition du site [Energies Leclerc](#), sous la marque E.Leclerc énergies
- La société Devinlec qui édite le site [Le Manège à Bijoux](#)
- La Banque Edel qui participe notamment à la gestion des cartes cadeau E.Leclerc, des cartes de crédit REGLO finance et des produits d'assurance Garantie Remboursement Intégral
- La société L Telecom qui édite le site [Reglomobile](#)
- La société ConsoRégie qui est la régie publicitaire de l'enseigne E.Leclerc et met en ligne des publicités pour l'enseigne E.Leclerc

### 10.4 Durée de conservation

Les données de participation sont conservées pendant une durée de 6 mois à compter de la fin du Jeu.

Le consentement donné par les participants pour recevoir de la prospection commerciale est conservé :

- s'il n'est pas lié à un compte de Carte E.Leclerc : 3 ans à compter de la collecte du consentement, qui peut être modifié à tout moment ;
- s'il est lié à un compte de Carte E.Leclerc : 24 mois à compter de la dernière utilisation de la carte, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation de la Carte E.Leclerc E. Leclerc.

### 10.5 Droits des participants

Conformément à la réglementation en vigueur, le Participant dispose de droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, définition des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après le décès) sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ses droits par courrier auprès du Service Clients Allô E.Leclerc à l'adresse 26 quai Marcel Boyer - 94200 Ivry sur Seine ou via le [formulaire Allô E.Leclerc](#).

En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Vous disposez d'un droit d'inscription sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique. Vous pouvez vous y inscrire en vous rendant sur le site [Bloctel](#).

## **ARTICLE 11. CONVENTION DE PREUVE**

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un Participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Ainsi, sauf en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

## **ARTICLE 12. RÈGLEMENT**

### **12.1. Acceptation du règlement :**

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque Participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes du Jeu.

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des principes et modalités de déroulement du Jeu.

### **12.2. Modification du règlement :**

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement. La Société Organisatrice en informera les Participants par tout moyen de son choix.

### **12.3. Consultation du règlement :**

La liste des Gagnants, le règlement complet du Jeu, y compris ses avenants éventuels, sont déposés auprès de l'étude d'huissier : La SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, Huissiers de Justice associés à 13002 MARSEILLE – 28 Rue Fauchier.

Le règlement complet est également disponible à l'accueil des Magasins participants.

### **12.4. Contestation :**

Pour toutes questions concernant le Jeu, vous pouvez remplir le [formulaire de contact](#).

Et toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à :

Service Consommateurs Allô E.LECLERC

GALEC - BP 3000494859 - Ivry-sur-Seine

Numéro de téléphone : 09 69 32 42 52 - (Numéro Cristal : appel non surtaxé)

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu.

## **ARTICLE 13. LOI APPLICABLE – LITIGES – INTERPRÉTATION**

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au Jeu sera tranchée par la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

## ANNEXES

- ANNEXE 1 : Liste des Magasins participants au Jeu N°1

Raison Sociale	Adresse	Code Postal	Ville
AIME DISTRIBUTION	Zone artisanale les îles	73210	AIME LA PLAGNE
ANDREZIEUX DISTRIBUTION	4 Boulevard Charles Voisin	42163	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX
BELLEROUCHE DISTRIBUTION	1139 route de Tarare	69400	GLEIZE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BORNERY	217 Rue du Grand Arc	73460	TOURNON ALBERTVILLE
BOURG DISTRIBUTION	Les Chabanneries R.N 7	26500	BOURG LES VALENCE
BOURGOIN DISTRIBUTION	15 Avenue Henri Barbusse	38300	BOURGOIN JALLIEU
BRESSE DIS	360, avenue du Capitaine Dhonne	01000	BOURG EN BRESSE
CHALONDIS	Rue Paul Sabatier ZI nord	71100	CHALON SUR SAONE
CHAMBEDIS	ZAC de la Leysse 32 rue Charles Montreil	73000	CHAMBERY
CIVRIDIS	473 Route de la Vallée	69380	CIVRIEUX D AZERGUES
CLAIRIDIS	Route de Condrieu	38370	SAINT CLAIR DU RHONE
DROMEDIS	95 rue Clair	26750	SAINT PAUL LES ROMANS
DRUMEDIS	214 Chemin de la Boisière	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND
ECHIROLLES DISTRIBUTION	Espace Comboire 8 place de la Grande Moucherolles	38530	ECHIROLLES
FERNEYDIS	Route de Meyrin	01210	FERNEY VOLTAIRE
FIRMINY DISTRIBUTION	Impasse des artisans ZI des prairies	42700	FIRMINY
GAILLOT DISTRIBUTION	18, Rue du Lyonnais	69800	SAINT PRIEST
GREZDIS	5, rue Benoît Launay	69290	GREZIEU LA VARENNE
HOLDIS	ZAC des Baterses	01700	BEYNOST
ISERE DISTRIBUTION	Z.I. Les Gameux	38160	CHATTE
JARDIS	ZI La Bargette 2 rue Léo Lagrange	42270	SAINT PRIEST EN JAREZ

LUXDIS	Lieu-Dit "La perouze" route de Lyon	71100	LUX
LYON DIS	90 Avenue Barthélémy Buyer	69009	LYON
MEYZIEUDIS	Rue de la république	69882	MEYZIEU
NEUDIS	ZI Lyon Nord 10 rue Ampère	69730	GENAY
PONT DISTRIBUTION	ZA Lieu dit dessous Clermont 200 chemin de Clermont	38480	PONT DE BEAUVOISIN
ROADIS	274 Avenue Gallieni C.c Les Portes De Riorges	42153	RIORGES
POUILLY SOUS CHARLIEU ( <b>EXPRESS</b> )	650 rue de Roanne	42 720	POUILLY SOUS CHARLIEU
SAINT CHAMOND DISTRIBUTION	ZAC de la Varizelle B.P. 155	42403	SAINT CHAMOND CEDEX
SAINT LOUP DISTRIBUTION	Boulevard de la Turdine RN 7 -BP 19	69490	SAINT LOUP
SAINT MARTIN DISTRIBUTION	Rue du pré Ruffier ZAC du nouveau centre ville	38400	SAINT MARTIN D'HERES
SAINT RAMBERT DIS	ZA de la Tulandière Sud 26 route de lamaison blanche	26140	SAINT RAMBERT D'ALBON
SAUGERAIES DISTRIBUTION	180, rue Louise Michel	71000	MACON
SOCIETE DISTRIBUTION FERNEX	Route de Thonon RN5 - BP 5	74140	SCIEZ SUR LEMAN
SODALI	ZA de verlieu RN86	42410	CHAVANAY
SODICHAP	Parc d'affaires de la vallée de l'ozon, 85 avenue de Chaponnay	69970	CHAPONNAY
SODICRAN	60, Route des Creuses	74960	CRAN GEVRIER
BALME DIS ( <b>EXPRESS</b> )	Chemin des vignes	74330	LA BALME DE SILLINGY
SODIRE	Les Vermailles 110 rue de l'industrie	69830	SAINT GEORGES DE RENEINS
SODIVAL	1 Rond point de la libération	84601	VALREAS
TIGNIEUDIS	Rue des Ardennes	38230	TIGNIEU JAMEYZIEU
TIGNIEUDIS ( <b>EXPRESS</b> )	Routes des Perves	38230	CHARVIEU CHAVAGNEUX
VALDIS	404 avenue Victor Hugo BP 720	26000	VALENCE

VAULX DISTRIBUTION	92 rue des Bordes B.P. 108	71500	LOUHANS
VIENNEDIS	Chemin des Lones	38200	VIENNE
VILLE LA DIS	Rue Albert Hénon	74100	VILLE LA GRAND

- ANNEXE 2 : Liste des Magasins participants au Jeu N°2

Raison Sociale	Adresse	Code Postal	Ville
AIME DISTRIBUTION	Zone artisanale les îles	73210	AIME LA PLAGNE
ANDREZIEUX DISTRIBUTION	4 Boulevard Charles Voisin	42163	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX
BELLEROUCHE DISTRIBUTION	1139 route de Tarare	69400	GLEIZE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BORNERY	217 Rue du Grand Arc	73460	TOURNON ALBERTVILLE
BOURG DISTRIBUTION	Les Chabanneries R.N 7	26500	BOURG LES VALENCE
BOURGOIN DISTRIBUTION	15 Avenue Henri Barbusse	38300	BOURGOIN JALLIEU
BRESSE DIS	360, avenue du Capitaine Dhonne	01000	BOURG EN BRESSE
CHALONDIS	Rue Paul Sabatier ZI nord	71100	CHALON SUR SAONE
CHAMBEDIS	ZAC de la Leysse 32 rue Charles Montreil	73000	CHAMBERY
CIVRIDIS	473 Route de la Vallée	69380	CIVRIEUX D AZERGUES
CLAIRIDIS	Route de Condrieu	38370	SAINT CLAIR DU RHONE
DROMEDIS	95 rue Clair	26750	SAINT PAUL LES ROMANS
DRUMEDIS	214 Chemin de la Boisière	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND
ECHIROLLES DISTRIBUTION	Espace Comboire 8 place de la Grande Moucherolles	38530	ECHIROLLES
FERNEYDIS	Route de Meyrin	01210	FERNEY VOLTAIRE
FIRMINY DISTRIBUTION	Impasse des artisans ZI des prairies	42700	FIRMINY
GAILLOT DISTRIBUTION	18, Rue du Lyonnais	69800	SAINT PRIEST
GREZDIS	5, rue Benoît Launay	69290	GREZIEU LA VARENNE
HOLDIS	ZAC des Baterses	01700	BEYNOST
ISERE DISTRIBUTION	Z.I. Les Gameux	38160	CHATTE
JARDIS	ZI La Bargette 2 rue Léo Lagrange	42270	SAINT PRIEST EN JAREZ
LUXDIS	Lieu-Dit "La perouze" route de Lyon	71100	LUX
LYON DIS	90 Avenue Barthélémy Buyer	69009	LYON
MEYZIEUDIS	Rue de la république	69882	MEYZIEU
NEUDIS	ZI Lyon Nord 10 rue Ampère	69730	GENAY
PONT DISTRIBUTION	ZA Lieu dit dessous Clermont 200 chemin de Clermont	38480	PONT DE BEAUVOISIN
ROADIS	274 Avenue Gallieni C.c Les Portes De Riorges	42153	RIORGES
SAINT CHAMOND DISTRIBUTION	ZAC de la Varizelle B.P. 155	42403	SAINT CHAMOND CEDEX
SAINT LOUP DISTRIBUTION	Boulevard de la Turdine RN 7 -BP 19	69490	SAINT LOUP

SAINT MARTIN DISTRIBUTION	Rue du pré Ruffier ZAC du nouveau centre ville	38400	SAINT MARTIN D'HERES
SAINT RAMBERT DIS	ZA de la Tulandière Sud 26 route de lamaison blanche	26140	SAINT RAMBERT D'ALBON
SAUGERAIES DISTRIBUTION	180, rue Louise Michel	71000	MACON
SOCIETE DISTRIBUTION FERNEX	Route de Thonon RN5 - BP 5	74140	SCIEZ SUR LEMAN
SODALI	ZA de verlieu RN86	42410	CHAVANAY
SODICHAP	Parc d'affaires de la vallée de l'ozon, 85 avenue de Chaponnay	69970	CHAPONNAY
SODICRAN	60, Route des Creuses	74960	CRAN GEVRIER
BALME DIS ( <b>EXPRESS</b> )	Chemin des vignes	74330	LA BALME DE SILLINGY
SODIRE	Les Vermailles 110 rue de l'industrie	69830	SAINT GEORGES DE RENEINS
SODIVAL	1 Rond point de la libération	84601	VALREAS
TIGNIEUDIS	Rue des Ardennes	38230	TIGNIEU JAMEYZIEU
VALDIS	404 avenue Victor Hugo BP 720	26000	VALENCE
VAULX DISTRIBUTION	92 rue des Bordes B.P. 108	71500	LOUHANS
VIENNEDIS	Chemin des Lones	38200	VIENNE
VILLE LA DIS	Rue Albert Hénon	74100	VILLE LA GRAND

- ANNEXE 3 : Liste des agences E.Leclerc Voyages participants

Nom agence	Téléphone	Adresse	CP	Ville
VOYAGES E.LECLERC ANDREZIEUX BOUTHEON	04.77.02.10.33	4 Boulevard Charles Voisin	42160	ANDREZIEUX BOUTHEON
VOYAGES E.LECLERC BEYNOST	04.78.55.78.10	ZAC Des Baterses	01700	BEYNOST
VOYAGES E.LECLERC BOURG EN BRESSE	04.74.24.10.22	360 Av. Capitaine Dhonne, Centre Commercial Cap Emeraude	01000	BOURG EN BRESSE
VOYAGES E.LECLERC BOURG LES VALENCE	04.75.82.26.13	Les Chabanneries, N7	26500	BOURG LES VALENCE
VOYAGES E.LECLERC BOURGOIN-JALLIEU	04.74.43.51.00	Av. Henri Barbusse	38300	BOURGOIN-JALLIEU
VOYAGES E.LECLERC BRIVES CHARENSAC	04.71.07.05.55	131 Av. Charles Dupuy	43700	BRIVES CHARENSAC
VOYAGES E.LECLERC CHALON SUR SAONE	03.85.97.94.20	Rue Paul Sabatier-ZI Nord	71100	CHALON SUR SAONE
VOYAGES E.LECLERC CHAMBERY	04.79.96.63.44	32 Rue Charles Montreuil	73000	CHAMBERY
VOYAGES E.LECLERC CHAPONNAY	04.72.70.29.80	85 Av. de Chaponnay	69970	CHAPONNAY
VOYAGES E.LECLERC CIVRIEUX D'AZERGUES	04.37.46.11.85	473 Rte de la Vallée	69380	CIVRIEUX D'AZERGUES

VOYAGES E.LECLERC DRUMETTAZ CLARAFOND	04.79.34.36.63	214 Chem. de la Boisière	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND
VOYAGES E.LECLERC FIRMINY	04.77.40.47.50	ZI les Prairies, Imp. des Artisans	42700	FIRMINY
VOYAGES E.LECLERC LUX	03.85.93.99.11	Route de Lyon	71100	LUX
VOYAGES E.LECLERC MACON	03.85.29.58.89	180 Rue Louise Michel	71000	MACON
VOYAGES E.LECLERC MEYZIEU	04.72.02.87.24	Rue de la République	69330	MEYZIEU
VOYAGES E.LECLERC RIORGES	04.77.44.84.50	274 Av. Joseph Gallieni, Centre Commercial	42153	RIORGES
VOYAGES E.LECLERC ST LOUP	04.74.05.39.92	550 Bd de la Turdine	69490	SAINT LOUP
VOYAGES E.LECLERC ST PAUL LÈS ROMANS	04.75.05.50.25	95 Rue Clair	26750	SAINT PAUL LES ROMANS
VOYAGES E.LECLERC ST PRIEST	04.72.48.15.30	18 Rue du Lyonnais	69800	SAINT PRIEST
VOYAGES E.LECLERC TIGNIEU JAMEYZIEU	04.78.32.88.31	Rue des Ardennes	38230	TIGNIEU JAMEYZIEU
VOYAGES E.LECLERC VIENNE	04.74.31.87.17	Chemin Des Lones Estressin	38200	VIENNE
VOYAGES E.LECLERC SAINT CHAMOND	04.77.31.02.74	ZAC la Varizelle	42403	SAINT CHAMOND
VOYAGES E.LECLERC FERNEY VOLTAIRE	04.50.42.42.90	rue de Meyrin	01210	FERNEY VOLTAIRE
VOYAGES E.LECLERC ANNECY CRAN GEVRIER	04.50.69.59.02	60 route des Creuses	74960	ANNECY
VOYAGES E.LECLERC GENAY	04.72.08.73.73	10 rue Ampère	69730	GENAY
VOYAGES E.LECLERC ECHIROLLES	OUVERTURE PRÉVUE EN SEPTEMBRE 2026			